

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2022 à 18 h 15

Date de convocation : 15 mars 2022

Date d'affichage : 28 mars 2022

Etaient présents : Jean-Luc CROISERAT – Frédéric FUMEY - Nathalie GOUHOT – Sandrine LAINE - Jean-Michel LEBRUN - Pascal MOINE - Monique PROST – Christine RIOTTE - David TETU - Sylvie TISSIER – Florian VINDIGNI - Linda VULETIC

Absents excusés : Julie CLERGET (procuration à Nathalie GOUHOT)
Jean-Michel COMTE (procuration à Christine RIOTTE)
Emilie GONZALEZ (procuration à David TETU)
Sophie GOYET (procuration à Frédéric FUMEY)
Jean-Claude HALBOUT
Marie-Aude NIEL (procuration à Jean-Luc CROISERAT)

Absent : Romain VULETIC

Secrétaire : Linda VULETIC

* . * . * . * . *

ORDRE DU JOUR

1. Travaux d'isolation du groupe scolaire – demande de DETR
2. Achat parcelle AI 445 + vente parcelle pour local poubelles – Copropriété les Forges
3. Convention d'autorisation de passage pour alimentation électrique du lotissement « Les jardins de la Noue »
4. Forêt communale – Programme d'actions 2022
5. Mandat spécial au maire et aux élus : congrès des maires de France
6. Rapport marchés contractés
7. Divers :
 - a. Ouverture ligne de trésorerie

PRENOM – NOM	SIGNATURE	PRENOM – NOM	SIGNATURE
Julie CLERGET	procuration à Nathalie GOUHOT	Pascal MOINE	
Jean-Michel COMTE	procuration à Christine RIOTTE	Marie-Aude NIEL	procuration à Jean-Luc CROISERAT
Jean-Luc CROISERAT		Monique PROST	
Frédéric FUMEY		Christine RIOTTE	
Emilie GONZALEZ	procuration à David TETU	David TETU	
Nathalie GOUHOT		Sylvie TISSIER	
Sophie GOYET	procuration à Frédéric FUMEY	Florian VINDIGNI	
Jean-Claude HALBOUT	Absent excusé	VULETIC Romain	Absent
Sandrine LAINE		VULETIC Linda	
Jean-Michel LEBRUN			

Madame le Maire informe de l'ajout du point suivant lors du conseil municipal du 31 janvier 2022 :

7. Subvention Ecole élémentaire du Pasquier – Classe découverte

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'école de Foucherans à l'occasion de la classe découverte à Quiberon qui aura lieu au printemps 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le montant de la subvention à 50 € par élève participant à la classe découverte,
- autorise le Maire ou les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

* : * : * : * : *

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2022.

1. Travaux d'isolation du groupe scolaire – demande de DETR

Cette délibération annule et remplace la délibération D3 20122021.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation du groupe scolaire pour faire des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'isolation du groupe scolaire, selon devis de travaux pour un montant global de 44 984,84 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 % ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	44 984,84 €
➤ Subvention DETR 60 % :	26 990,90 €
➤ Autofinancement HT :	17 993,94 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjoints à signer le marché à intervenir.

2. Achat parcelle AI 445 + vente parcelle pour local poubelles – Copropriété SCI les Forges (Rapporteur : Christine RIOTTE)

Madame le Maire explique que le parking au 7 rue des Anciennes Forges, cadastré AI 445, est actuellement en indivis entre la copropriété SCI Les Forges et l'entreprise DLBD.

Elle rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 27 septembre 2021 a décidé d'acheter à la SARL DLBD son quart de la parcelle AI 445 à l'euro symbolique (délibération D8 27092021).

Les copropriétaires des Forges, lors de leur assemblée générale du 24 février 2022, ont décidé de céder leur quart indivis de la parcelle 445 et d'acquérir une autre partie de la parcelle AI 445, d'une surface de 3 m x 7 m, accolée au mur de la propriété de DLBD pour l'emplacement de leur local poubelles et de manière à laisser un accès à DLBD à son bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention et 16 voix pour):

- décide d'acheter aux copropriétaires des Forges leur quart indivis de la parcelle AI 445 au prix de 100 €,
- décide de céder aux copropriétaires des Forges une autre partie de la parcelle AI 445, d'une surface de 3 m x 7 m, accolée au mur de la propriété de DLBD pour l'emplacement de leur local poubelles et de manière à laisser un accès à DLBD à son bâtiment au prix de 100 €,
- précise que le futur local poubelles devra être muni d'un brise vue,
- précise que les frais d'actes, y compris ceux liés aux modificatifs du règlement de copropriété, géomètre, honoraires syndic seront à la charge de la commune,
- autorise le maire ou les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Conventions d'autorisation de passage pour alimentation électrique du lotissement « Les jardins de la Noue » (Rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement « Les Jardins de la Noue » rue de Damparis, les travaux doivent emprunter les parcelles ZD 103, 104 et 107 de la commune.

A cet effet, deux conventions doivent être signées avec ENEDIS : une pour la servitude de passage et une pour l'implantation du transformateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou les Adjoints à signer lesdites conventions avec ENEDIS et tout document relatif à ce dossier.

4. Forêt communale – Programme d'actions 2022 (Rapporteur : Jean-Michel LEBRUN)

Considérant le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide le dégagement de plantation avec maintenance des cloisonnements pour la parcelle 1 pour un montant de 26 880,00 € HT.

5. Mandat spécial au maire et aux élus : congrès des maires de France (Rapporteur : David TETU)

Le Congrès des Maires de France s'est déroulé à Paris, Porte de Versailles du 16 au 18 novembre 2021.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire et d'autres élus qui le désirent à effet de participer aux Congrès des Maires de France,
- de prendre en charge une partie des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) à savoir :
 - Les frais de séjour (hébergement et restauration)
 - Les dépenses de transport (suivant présentation du billet de train ou, à défaut, 20 % de la facture de l'agence de voyage).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- adopte les propositions susvisées,
- précise que ce mandat spécial est étendu pour toute la durée du mandat 2020-2026 pour participer au Congrès des Maires qui se tient généralement au mois de novembre chaque année,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6532 – Frais de mission.

6. Rapport marchés contractés

Nom des entreprises	Définition	Montant TTC	N° mandat	Date de paiement
KOZMIK	SOLDE REFECTION TOITURE FOND GAUCHE COTE SUD (ANCIEN BATIMENT ETAPES)	20 000.00 €	B8 M153	2/2/2022
BRUNEAU	CHAUFFAGE SOUFFLANT CÉRAMIQUE DELONGHI POUR GS	50.78 €	B8 M149	2/2/2022
BRUNEAU	VITRINE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR 18 FEUILLES	362.10 €	B8 M148	2/2/2022
DL ELECTRICITE	INSTALLATION PORTAIL CIMETIERE	1 815.60 €	B8 M150	2/2/2022
OLIVEIRA MACONNERIE	FOURNITURE ET POSE CANIVEAU ROUTE DE DAMPARIS (MME TALAIA)	474.00 €	B8 M151	2/2/2022
OLIVEIRA MACONNERIE	FOURNITURES ET POSE BORDURES EN CIMENT RUE DES ANCIENNES FORGES	1 214.40 €	B8 M152	2/2/2022
ONF	TRAVAUX SYLVICOLES - PARCELLE 1	713.71 €	B13 M260	28/2/2022
MALENFER	DGD - MENUISERIES INTERIEURES BOIS (LOT4)	194.93 €	B13 M261	28/2/2022

7. Questions diverses

a. Ouverture ligne de trésorerie (Rapporteur : David TETU)

Dans l'attente du versement des subventions et des dotations, il s'avère nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir les besoins de financement de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, pour couvrir les besoins de financement de l'année 2022, aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €,
- Durée : 1 an,
- Marge sur €str : 0,70 %,
- Paiement des intérêts : trimestriel,
- Frais de dossier : 0,20%,
- Commission d'engagement : Néant.

Fin de séance à 19 h 00